

# LE DEVOIR

Vol. CII N° 224

LE LUNDI 3 OCTOBRE 2011

1,09\$ + TAXES = 1,24\$

OTTAWA

## Le Parlement sera le premier à contrevenir à la future loi sur les drapeaux

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Si le gouvernement conservateur veut interdire l'interdiction de faire flotter un drapeau du Canada, alors il devra d'abord et avant tout s'attaquer... au Parlement du Canada. Car à l'heure actuelle, il est interdit d'afficher le drapeau dans les fenêtres des édifices parlementaires ainsi que sur les pupitres des députés à la Chambre des communes.

Les conservateurs ont déposé la semaine dernière un projet de loi privé visant à interdire à quiconque d'empêcher l'affichage de l'unifolié. Tout contrevenant sera passible d'une amende que le juge estime «indiquée» ou de deux années d'emprisonnement. Il a été dit que ce projet de loi s'adresse d'abord aux associations de copropriétaires, qui interdisent souvent aux propriétaires d'afficher quoi que ce soit dans leurs fenêtres ou sur leurs balcons. Mais le Parlement sera fort probablement visé par ce projet de loi une fois adopté.

En effet, les élus n'ont pas le droit d'afficher quoi que ce soit dans leurs fenêtres de bureau. Leurs bureaux se trouvent principalement dans les trois édifices de la colline parlementaire (l'édifice de l'Ouest, l'édifice du Centre et l'édifice de l'Est) ainsi que

VOIR PAGE A 8: DRAPEAUX



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il est actuellement interdit d'afficher l'unifolié dans les fenêtres des édifices parlementaires ou sur les pupitres des députés aux Communes.



ANIS MILI REUTERS

LIBYE

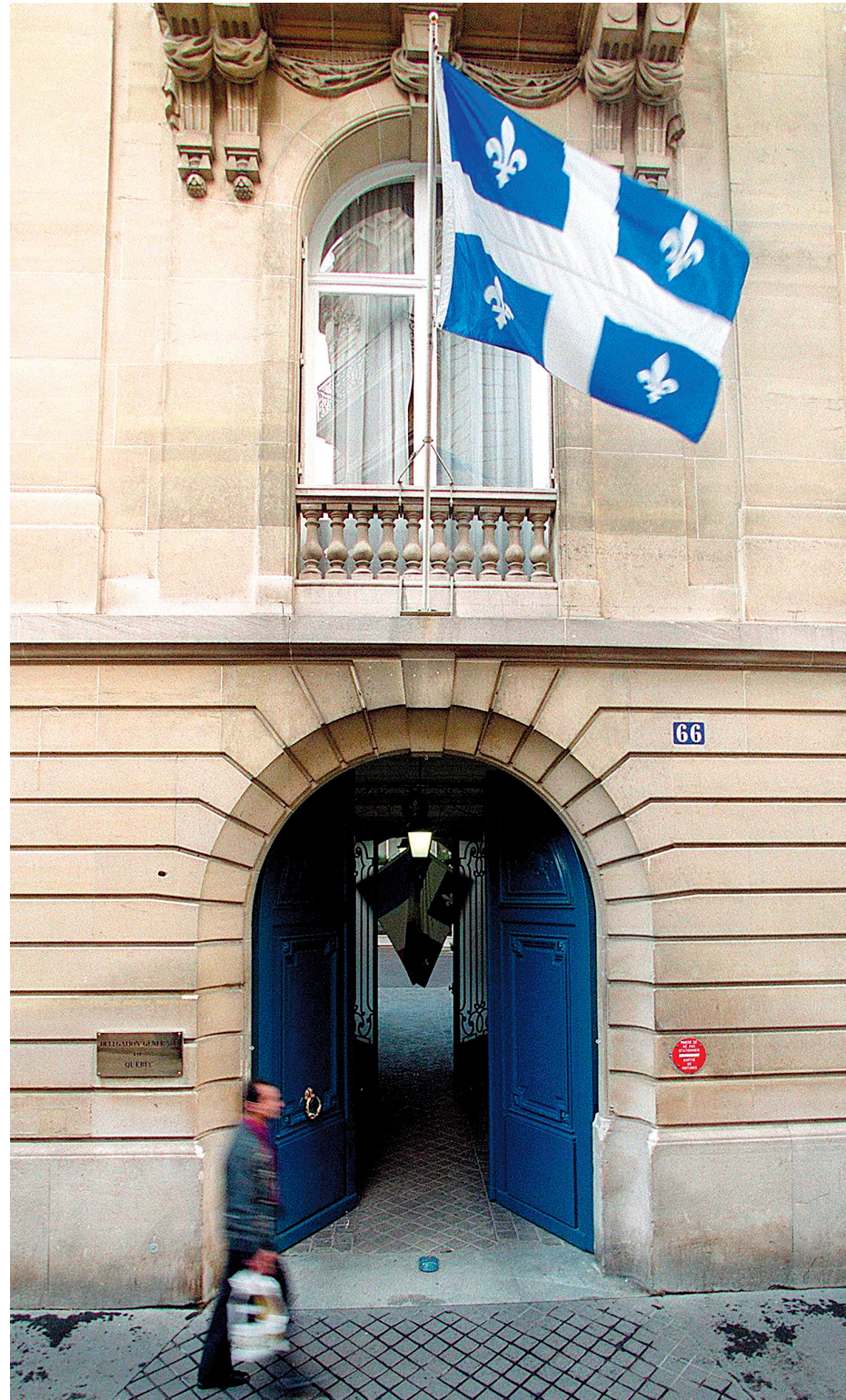
## La situation est «désespérée» pour les civils à Syrte

■ À lire en page B 1

### INDEX

4.1	Annonces..... B 6	Idées ..... A 7
	Avis publics... B 2	Météo..... B 5
	Convergence... B 7	Monde..... B 1
	Culture..... B 8	Mots croisés... B 5
	Décès..... B 6	Religions..... B 6
	Économie..... B 3	Sudoku..... B 2
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

IL Y A 50 ANS, LE QUÉBEC À PARIS



MARTIN BUREAU AGENCE FRANCE-PRESSE  
La façade de la Délégation du Québec à Paris, au 66 de la rue Pergolèse.

## 1- Le premier diplomate québécois

Dès 1882, le premier représentant du Québec à Paris applique la doctrine Gérin-Lajoie... 83 ans avant la lettre!

Le 5 octobre, la Délégation générale du Québec à Paris aura cinquante ans. Première représentation du Québec moderne à l'étranger, cette délégation est aussi la seule qui ait un statut diplomatique. C'est l'occasion de rappeler quelques moments forts de l'histoire de la jeune diplomatie québécoise et comment elle a tracé son chemin à travers le temps. Premier texte d'une série de trois.

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Dans l'ancien cimetière de Boulogne-Billancourt, la pierre tombale d'Hector Fabre s'élève au milieu de celles de ses voisins qui appartenaient pour la plupart à la petite bourgeoisie locale. Sur la stèle, on peut lire qu'ici repose le premier «*commissaire général du Canada en France*». C'est probablement son successeur, Louis-Philippe Roy, qui a fait graver l'inscription. Celui-ci a cependant oublié de mentionner qu'avant d'être commissaire du Canada à Paris, Hector Fabre fut d'abord commissaire du Québec. Bref, le premier diplomate québécois.

Longtemps avant l'ouverture d'une délégation générale, par Jean Lesage, en 1961, le gouvernement de Joseph-Adolphe Chapleau éprouvait le besoin d'avoir un représentant à Paris. Le Plan Nord de l'époque se nommait la colonisation. Or, celle-ci avait besoin de cultivateurs français, belges et flamands. Les premiers ministres du temps allaient régulièrement négocier des emprunts en France. Le Crédit foncier franco-canadien venait d'ailleurs d'être créé à Paris. Bref, après l'arrivée à Québec du premier navire français depuis la Conquête, *La Capricieuse*, les échanges entre la France et le Québec étaient en pleine croissance.

VOIR PAGE A 8: DIPLOMATE

- La Bibliothèque Gaston Miron déménagera à la Sorbonne, page B 8
- Nicolas Sarkozy ne recevra pas Jean Charest, page A 3
- L'appel de Louise Beaudoin pour un Espace Québec en France, page A 7

MONIQUE JÉRÔME-FORGET AU DEVOIR

## Le génie-conseil a tué les PPP

Le gouvernement Charest a cédé à un «gros lobby», dit l'ancienne ministre des Finances

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Les partenariats public-privé (PPP) permettent d'éviter ce que décrit le rapport Duchesneau, c'est-à-dire «*fraude*», «*extras*» et «*dépassement de coûts*», soutient Monique Jérôme-Forget. C'est pour cette raison que les firmes de génie-conseil ont fait un «*gros lobby*» auprès du gouvernement Charest et l'ont convaincu d'arrêter de faire des PPP, a confié au *Devoir* l'ancienne ministre des Finances.

«*Pourquoi pensez-vous que toutes les firmes étaient contre moi? Et qu'elles se sont arrangées pour convaincre le gouvernement que ce n'était pas bon. Elles savaient qu'avec ça [les PPP], tu ne peux pas frauder*», a déclaré celle qui a été ministre responsable des Infrastructures jusqu'à sa démission en avril 2009 (alors qu'elle venait d'être réélue en

VOIR PAGE A 8: PPP

L'ENTREVUE

## Les faces cachées de l'illusion

L'artiste multitalent Laurie Anderson débarque à Montréal

Voilà plus de 30 ans qu'elle est d'avant-garde, toujours sur le fil. Depuis qu'elle a percé la scène artistique new-yorkaise, Laurie Anderson n'a cessé de s'inventer et d'inventer. Elle tricote, sur disques ou dans ses spectacles singuliers, de petits contes intimes et «*flyés*» sur de la musique, de la vidéo, de la technologie. Entretien longue distance, quelques jours avant qu'elle arrive à Montréal avec le solo *Delusion*.

CATHERINE LALONDE

À 64 ans, après tant d'années à être d'avant-garde, comment Laurie Anderson fait-elle pour se surprendre? «*Je fais des choses que je ne sais pas faire*.» La voix téléphonique est vive, enjouée, attentive. On l'imagine, au numéro new-yorkais où on l'a jointe, dans son loft de TriBeCa où le studio de son côté le studio d'images.

VOIR PAGE A 8: ANDERSON



GREG WOOD AGENCE FRANCE-PRESSE

Laurie Anderson en spectacle à l'opéra de Sydney, en Australie, en juin 2010.



## ÉCOUTEZ POUR VOIR MICHEL DÉSAUTELS EN SEMAINE | 15H

DEMAIN À 17H30 Quand les femmes se mêlent de hockey, la partie ne se joue pas que sur la glace.

Reportage: Carole Graveline  
Réal.-coord.: Sébastien Perron

95,1 FM  
PREMIÈRE CHAÎNE  
Radio-Canada.ca/desautels



# Desjardins & RONA

## Desjardins & Cie

RONA fait confiance à Desjardins pour la gestion des solutions de paiement de ses 700 marchands à travers le Canada.

C'est tout Desjardins qui appuie les entreprises.

[desjardins.com/entreprises](http://desjardins.com/entreprises)



**Desjardins**

Coopérer pour créer l'avenir

## ACTUALITÉS

**Bijouterie Gambard**  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL (514) 866-3876

**ROLEX**  
Vente et service

## Quand punir a des limites



MANON CORNELLIER

La décision unanime est tombée comme une tonne de briques dans l'univers judiciaire bien ordonné des conservateurs. Le site d'injection supervisée Insite, de Vancouver, restera ouvert. La Cour suprême du Canada a ordonné au gouvernement Harper d'accorder immédiatement à Insite l'exemption légale nécessaire pour que les utilisateurs de drogues injectables puissent continuer de recourir à ses services sans craindre les foudres de la police. Le ministre de la Santé doit obtempérer. Pas dans six mois, pas dans un an. Tout de suite.

La raison est simple. Refuser ces services aux toxicomanes mettrait en danger leur santé et leur vie. «La décision du ministre met donc en jeu et restreint les droits garantis aux demandeurs par l'article 7 [de la Charte des droits et libertés], écrit la cour. Compte tenu des renseignements dont disposait le ministre, cette restriction de leurs droits n'est pas conforme aux principes de justice fondamentale. Elle est arbitraire; elle va à l'encontre des objectifs mêmes de la Loi, notamment la santé et la sécurité publiques. Elle est également exagérément disproportionnée: l'inaccessibilité éventuelle de services de santé et l'augmentation corrélative du risque de décès et de maladie auxquelles sont exposés les toxicomanes l'emportent sur tout avantage qui pourrait résulter du maintien d'une interdiction absolue de possession de drogues illégales dans les locaux d'Insite.»

La décision du plus haut tribunal du pays est une victoire pour la compassion et un rejet sans appel d'une justice musclée et sans nuance. Le message est bienvenu alors que le gouvernement est engagé depuis six ans dans une opération tous azimuts de durcissement des peines et du système judiciaire.

Un exemple: l'élimination de la «clause de la dernière chance» qui a été introduite dans le Code criminel en 1976 au moment de l'abolition de la peine de mort. Comme une condamnation pour meurtre entraîne automatiquement une peine à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans, le législateur a cru bon de créer un incitatif à la réhabilitation et à la bonne conduite en permettant à ces condamnés de demander à un juge, et ensuite à un jury, le droit de faire une demande de libération conditionnelle après 15 ans de détention.

Cette fenêtre a été définitivement fermée tout juste avant les dernières élections, et ce, sans que le Parlement sache que le gouvernement avait en main un rapport du ministère de la Justice montrant l'utilité et l'efficacité de cette clause. «Ceux qui ont obtenu une réduction de leur peine d'emprisonnement en vertu de la clause de la dernière chance se portent mieux en communauté que les autres contrevenants», disait le document obtenu par la Presse canadienne grâce à la Loi d'accès à l'information.

Maintenant, ce sont les anciens condamnés que l'on veut continuer de punir en rendant plus difficile l'accès au pardon, appelé avec plus de justesse «suspension du dossier judiciaire». Un vaste groupe de contrevenants n'aura même plus le droit de le demander, et pas seulement les plus dangereux. On veut barrer la route à toute personne condamnée pour «plus de trois infractions dont chacune a fait l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation». Ce jargon cache un très large filet jeté sur quiconque est reconnu coupable de plus de trois actes criminels, ce qui peut aller du vol à l'étalage au meurtre.

Comme si cela n'était pas assez, le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a annoncé la semaine dernière que les frais imposés aux demandeurs allaient quadrupler. Or La Presse canadienne nous apprendait qu'au sein de la GRC, de l'Agence des services frontaliers, de Citoyenneté et immigration, des ministères de la Justice et même de la Sécurité publique, on craint les effets négatifs de cette mesure. «Une hausse aussi importante pourrait représenter un fardeau financier et un obstacle pour plusieurs demandeurs potentiels qui tentent de se réinsérer dans la société», indiquait le résumé de consultations menées le printemps dernier. Le public était encore plus sévère. Plus de 98 % des 1074 participants s'y opposaient.

Limitier les occasions de réinsertion ordonnée et étouffer l'espoir des détenus de s'en sortir décourage la réhabilitation, durcit les attitudes et ouvre la voie à la récidive et à l'insécurité au sein de la communauté. La logique derrière ces choix est la même qui guide la guerre contre la drogue menée par les conservateurs et leur décision dans le dossier d'Insite. On privilégie la punition à la compassion au lieu d'arrimer les deux dans un souci de réelle justice.

La Cour le dit clairement. «Ni l'article 56 de la Loi ni l'article 7 de la Charte n'exigent que le crime soit toléré.» Mais elle ajoute aussitôt que cela ne justifie pas l'arbitraire ni les décisions qui font fi de la réalité. Ces dispositions «interdisent simplement à l'État d'appliquer le droit criminel d'une manière qui prive une personne de ses droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne garantis par l'article 7, sans respecter les principes de justice fondamentale».

Voilà le vrai test pour tout projet de loi en matière de justice. Il ne suffit pas d'appliquer la loi, il faut le faire dans le respect des droits et de la justice fondamentale. La vraie.

mcornellier@ledevoir.com



Jean Charest ne dit pas non à la proposition de Lucien Bouchard, a-t-il indiqué en point de presse lors du lancement des Entretiens Jacques Cartier (voir autre texte en page A5).

Exploitation des gaz de schiste

## Les libéraux réfléchiront à la proposition de Bouchard

MÉLISSA GUILLEMETTE

Le premier ministre Jean Charest juge intéressante la proposition de Lucien Bouchard de faire du gouvernement un partenaire financier pour le développement des gaz de schiste. Mais le Québec n'est pas rendu là, a dit M. Charest, qui veut d'abord s'assurer que l'exploitation de la ressource est «sécuritaire».

De passage à Montréal pour la cérémonie d'ouverture des Entretiens Jacques Cartier, à quelques heures de son départ pour dix jours en Europe où il vantera son Plan Nord, le premier ministre s'est dit ouvert à une réflexion sur le sujet, en ajoutant un bémol. «J'ai trouvé intéressant le commentaire de M. Bouchard; maintenant, ça fait partie de la réflexion que tout le monde doit faire sur l'avenir énergétique du Québec vraiment au sens large du terme. [...] Mais au Québec, l'important, c'est de faire l'évaluation environnementale stratégique pour que nous puissions prendre une décision éclairée qui sera fondée sur la sécurité sur le plan environnemental, sur le plan de la santé également et sur la sécurité énergétique. Il n'est pas question pour nous de développer une industrie à moins qu'on ait ces assurances.»

Le premier ministre compte faire les choses «un pas à la fois», lorsque les risques liés au développement des gaz de schiste auront été évalués.

Vendredi, le président de l'Association gazière et pétrolière du Québec, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, avait suggéré à Québec d'investir dès le départ pour le développement et l'exploitation des gaz de schiste afin de tirer plus de bénéfices de la filière énergétique. Dans un discours

devant la Fédération des chambres de commerce à Victoriaville, il a affirmé qu'il serait «beaucoup plus rentable» pour le gouvernement d'investir tout de suite que d'investir après le début des projets. Une suggestion qui a rapidement fait réagir les groupes environnementalistes, qui dénonçaient une stratégie pour partager les risques.

Québec solidaire s'oppose au PPP

Ce week-end, le député de Québec solidaire, Amir Khadir, s'est aussi opposé à un partenariat entre les secteurs public et privé, car les ressources n'appartiennent qu'aux Québécois, selon lui. Le député de Mercier a affirmé que la proposition de Lucien Bouchard démontre que l'industrie se prend déjà pour «le propriétaire du sous-sol» québécois.

Amir Khadir dénonce le fait que l'industrie souhaite voir le gouvernement investir dans les entreprises après qu'elles ont obtenu le sous-sol «pour rien». Il a ajouté que cette position revient à suggérer de brader les ressources de la province deux fois plutôt qu'une: une première fois les ressources naturelles et une deuxième fois, les fonds publics.

Jean Charest prévoit discuter des gaz de schiste avec ses homologues lors de son passage en France, où un moratoire sur la prospection et le forage est imposé depuis février dernier. «Je serai curieux [...] Mais les Français prennent leurs décisions et, nous, on prend nos décisions. On va vraiment prendre les décisions en fonction du travail qui se fait chez nous.»

Le Devoir  
Avec La Presse canadienne

Commission sur les relations de travail

## La FIQ obtient gain de cause contre les agences privées en santé

CAROLINE MONTPETIT

Les inhalothérapeutes des agences privées engagées par l'hôpital Maisonneuve-Rosemont devront se conformer à la convention collective des employés syndiqués de l'hôpital.

C'est ce que la vice-présidente de la Commission sur les relations de travail, Irène Zaïkoff, a statué dans un jugement rendu public la semaine dernière. Il s'agit d'une importante victoire pour la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), qui avait porté cette cause devant la Commission. «Nous sommes tombés sur une commissaire qui a voulu entendre l'ensemble de la preuve selon laquelle les agences constituent une courroie de sécurité pour relouer des services», disait hier la présidente de la FIQ, Régine Laurent.

«La commissaire a notamment relevé que les agences n'avaient pas de responsabilités», quant à la qualité des services, ce qui désignait la direction de l'hôpital comme véritable employeur, explique Mme Laurent.

Même si ce jugement ne s'applique pour l'instant qu'aux 21 inhalothérapeutes visées, la FIQ souhaiterait qu'il lui donne un levier pour faire bouger le gouvernement dans le dossier de l'embauche d'agences pour recruter du personnel pour les hôpitaux. Car les inhalothérapeutes mis en cause dans ce dossier devaient, pour travailler pour les agences, avoir déjà accumulé un certain nombre d'heures dans le secteur public.

Ce qui fait dire à Régine Laurent que les agences «siphonnent» le personnel du réseau public, sans former de nouveaux professionnels.

Selon elle, les établissements de santé doivent de plus payer au moins 20 % plus cher lorsqu'ils emploient du personnel d'agence.

Enfin, on le sait, les inhalothérapeutes, comme les infirmières d'ailleurs, choisissent souvent de travailler pour des agences privées, parce qu'ils peuvent choisir le nombre d'heures travaillées. «On ne peut pas faire ça dans le réseau», s'insurge Régine Laurent, répétant que la population ne choisit pas d'être malade exclusivement entre 8h et 16h.

En outre, la FIQ souhaiterait que les établissements de santé cessent d'ouvrir des postes à seulement deux jours par semaine. Car plusieurs inhalothérapeutes visés par le jugement travaillaient déjà dans le secteur public quelques jours par semaine...

La FIQ a entamé ainsi une trentaine de recours contre la Commission des relations de travail en vertu de l'article 39 du Code du travail, en cause ici. Ces recours touchent notamment les infirmières travaillant pour les agences privées dans des institutions publiques.

Elle souhaiterait cependant que le gouvernement prenne position dans ce dossier avant que la totalité des recours soient entendus. «Je n'ai rien entendu du côté du ministère de la Santé et des services sociaux aujourd'hui», a dit hier Mme Laurent.

Le Devoir

## Jean Charest ne sera pas reçu par Nicolas Sarkozy

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Contrairement à ce qui semblait espéré, et à moins d'un imprévu, le premier ministre Jean Charest en visite officielle à Paris cette semaine ne sera pas reçu par le président Nicolas Sarkozy. Cette absence dans le programme du premier ministre est d'autant plus surprenante que le voyage de Jean Charest est destiné à célébrer les 50 ans de l'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris, point de départ d'une relation directe et privilégiée avec la France. À l'époque, le premier ministre Jean Lesage était arrivé à Paris avec la moitié de son Conseil des ministres et avait été reçu à l'Élysée pour un entretien et un dîner officiel par le président Charles de Gaulle lui-même.

Prix de consolation, à défaut du palais de l'Élysée, Jean Charest sera accueilli officiellement ce matin lors d'une cérémonie protocolaire par la garde républicaine à l'hôtel national des Invalides, le musée de la guerre qui sert à certaines cérémonies officielles. C'est le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, réputé pour ses déclarations controversées sur l'immigration, qui accueillera Jean Charest.

Le premier ministre, François Fillon, qui a toujours montré plus d'atomes crochus avec le Québec que son président, prendra en charge ces célébrations pour l'essentiel. Mercredi, jour anniversaire de l'ouverture de la «Maison du Québec» par Jean Lesage et André Malraux, il offrira un dîner officiel à l'hôtel de Matignon et s'entretiendra avec le premier ministre québécois.

Jean Charest rencontrera aussi le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, avec qui il clôturera un colloque de la commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs portant sur 50 ans de coopération franco-québécoise. Il s'entretiendra de plus avec le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, et le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer.

Le premier ministre profitera de ce déplacement pour parler aussi du Plan Nord lors d'un déjeuner-conférence de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ainsi qu'avec un groupe d'ambassadeurs de l'OCDE.

Pour le reste, la visite de Jean Charest comprend le dévoilement de deux plaques. La première rappelle l'ouverture de la Maison du Québec le 5 octobre 1961. La seconde sera dévoilée avec le maire de Paris, Bertrand Delanoë. Elle concerne la magnifique sculpture de Charles Daudelin intitulée *L'Embâcle*, située sur la place du Québec, à Saint-Germain-des-Près. Jeudi, la Délégation générale accueillera de nombreux amis du Québec en France pour souligner les 50 ans de sa création. La délégation avait été inaugurée le 5 octobre 1961, mais n'avait obtenu sa pleine reconnaissance diplomatique qu'en 1964.

Correspondant du Devoir à Paris

## Félix Leclerc sera honoré à Paris

MICHEL DOLBEC

Paris — La chose peut paraître surprenante, mais aucune plaque, aucun monument, ne rend hommage à Paris à Félix Leclerc, père de la chanson québécoise et figure marquante de la chanson française.

Cette lacune sera corrigée cette semaine. Demain, une plaque commémorative sera dévoilée sur la façade du Crystal Hôtel, au 24 de la rue Saint-Benoît, en plein cœur de Saint-Germain-des-Près, à deux pas du café des Deux Magots et des rares survivants des clubs de jazz du quartier.

C'est dans la chambre 24 de ce petit hôtel, fréquenté par les écrivains, peintres, chanteurs et musiciens qui formaient à l'époque la faune germanopratinne, que Leclerc s'était installé il y a 60 ans, au moment de ses débuts triomphaux à Paris. Un de ses voisins s'appelait d'ailleurs Django Reinhardt.

Christophe Girard, chargé de la Culture à la mairie de Paris, dévoilera la plaque, aux côtés de la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, qui accompagne cette semaine le premier ministre Charest venu célébrer un autre anniversaire, celui des 50 ans de la Délégation générale du Québec.

Félix Leclerc remporte un succès immédiat en 1951 au théâtre des Trois-Baudets, à Pigalle. Cette année-là, il décroche, pour *Moi mes souliers*, un grand prix de l'Académie Charles Cros, décerné pour la première fois à un artiste québécois. Il sillonna ensuite la France et l'Europe pendant deux autres années, avant de rentrer au Québec en 1953. Son retour fera alors la une des journaux québécois.

La Presse canadienne

**LOTTO QUÉBEC** Résultats des tirages du : 2011-10-01

649	08 15 24	13	compl.	49	02 24 33	48	compl.
	25 30 35				37 42 43		

Lot Boni : 12 19 22 26 44 47  
Prochain gros lot (approx.) : 8 000 000 \$

Structure de lots complète sur [lotoquebec.com](http://lotoquebec.com)

---

**LOTTO MAX** Résultats des tirages du : 2011-09-30

1240524	05 06 07 12 14 18 25	38	COMPL.
---------	----------------------	----	--------

Prochain gros lot : 50 000 000 \$  
+ 2 lots de 1 million \$ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

**Congédié ?**  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

## ACTUALITÉS

## AFGHANISTAN

## Le ministre MacKay a été tenu dans l'ignorance

JAMES MCCARTEN

Toronto — Le bureau du premier ministre Stephen Harper se souciait tellement de contrôler l'opinion publique en ce qui concerne la guerre menée par le Canada dans le sud de l'Afghanistan que même le ministre de la Défense nationale, Peter MacKay, était parfois tenu dans l'ignorance, selon un nouveau livre portant sur le conflit.

*The Savage War: The Untold Battles of Afghanistan*, dont l'auteur est Murray Brewster, correspondant de La Presse canadienne en Afghanistan, peint le portrait d'un bureau du premier ministre désireux de protéger son pouvoir minoritaire au Parlement et de contrôler le message envoyé à la population au sujet de la guerre.

M. MacKay, qui a succédé à Gordon O'Connor en août 2007, a été étonné par la décision prise plus tard cette année-là par le gouvernement de constituer un groupe d'experts devant se pencher sur la mission des Forces canadiennes sur le sol afghan, avec à sa tête l'ancien ministre libéral John Manley, a écrit M. Brewster. «*Ça n'a pas été discuté au sein du cabinet, non*, a affirmé le ministre en entrevue. *Je n'étais pas au courant de tous les détails.*»

Jack Layton en savait encore moins. Dans le cadre d'entrevues accordées plus tôt cette année, avant sa mort, le dirigeant néodémocrate a confié à M. Brewster que le premier ministre n'avait en aucune occasion tenté de parler longuement avec lui au sujet de l'implication croissante des troupes canadiennes face aux insurgés.

Dans le livre à paraître à une date encore indéterminée, M. MacKay laisse également entendre que le Canada s'est engagé à Kandahar sans avoir une idée précise de l'ampleur du défi à relever face aux talibans.

La Presse canadienne

## ONTARIO

## McGuinty rejette toute coalition

Selon les sondages, un gouvernement libéral minoritaire se dessine

PAOLA LORIGGIO

Toronto — Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, rejette du revers de la main toute possibilité de coalition si jamais un gouvernement minoritaire est élu jeudi à l'occasion des élections générales ontariennes.

Dans une lettre obtenue hier par La Presse canadienne, M. McGuinty a prévenu le dirigeant du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, Tim Hudak, qu'il ne signerait aucune entente pour former un gouvernement. «*Je fais campagne pour*

*former un gouvernement libéral — et seulement un gouvernement libéral*», a-t-il écrit. «*Il n'y aura aucune coalition, que ce soit avec votre parti ou le NPD*», a ajouté M. McGuinty.

Selon les derniers sondages, libéraux et conservateurs sont à égalité dans les intentions de vote. La perspective d'un gouvernement minoritaire en Ontario pour la première fois en 26 ans, avec le Nouveau Parti démocratique détenant la balance du pouvoir, est grande.

Dans sa lettre, M. McGuinty a écrit que la possibilité d'un

gouvernement minoritaire était des munitions politiques pour ses adversaires.

M. Hudak a déjà accusé le chef libéral de négocier en coulisses une entente avec le NPD.

Hier, il a mis en garde contre un gouvernement minoritaire de coalition au sein duquel les libéraux et les néodémocrates travailleraient de concert pour augmenter les impôts.

Appelé à dire s'il collaborerait avec les néodémocrates s'ils mettaient de côté leur plan d'augmenter les impôts sur les sociétés, M. Hudak a affirmé ne pas être intéressé.

«*Je suis dans cette campagne électorale pour gagner et apporter du changement, pas pour conclure des ententes*», a-t-il déclaré.

La dirigeante du NPD, Andrea Horwath, a affirmé hier qu'elle entendait demeurer concentrée afin de parler aux électeurs et de leur expliquer quelles seraient les priorités de son parti. Elle s'est montrée évasive lorsqu'il lui a été demandé si elle excluait toute possibilité de coalition comme l'avait fait M. McGuinty

La Presse canadienne



DAN RIEDLHUBER REUTERS

Alison Redford

## Une femme est élue à la tête de l'Alberta

Edmonton — Alison Redford sera la prochaine première ministre de l'Alberta, la première femme à occuper ce poste.

L'ancienne ministre de la Justice, âgée de 46 ans, a été élue chef du Parti progressiste-conservateur et succédera au premier ministre démissionnaire, Ed Stelmach.

À l'issue du deuxième tour de scrutin, Mme Redford l'a emporté sur un autre ex-ministre, Gary Mar, qui était pourtant le grand favori. L'autre candidat en lice, Doug Horner, a terminé 3<sup>e</sup>, et a dû se retirer. Ce sont les 2<sup>e</sup> choix des militants qui ont appuyé M. Horner qui ont départagé les deux candidats de tête.

Mme Redford a finalement obtenu un peu plus de 51 % des votes. Avant le retrait de Doug Horner, elle était en 2<sup>e</sup> place, avec seulement 37 % d'appui, contre 42 % pour Gary Mar.

Alison Redford a connu une fin de campagne difficile, sa mère étant décédée subitement dans les derniers jours.

Native de la Colombie-Britannique, elle a vécu à Calgary dès son jeune âge. Elle est avocate de profession.

La Presse canadienne

## Élections provinciales

## Les groupes d'intérêt se manifestent

BRUCE CHEADLE

Ottawa — Les strictes limites de dépenses imposées en matière de publicités de tierces parties lors des campagnes électorales fédérales ne s'appliquent pas aux campagnes provinciales, et la présente avalanche d'élections à l'échelle provinciale constitue une véritable partie de plaisir pour les groupes d'intérêt.

Les syndicats des secteurs public et privé, les ordres professionnels, les associations de pression et les associations de gens d'affaires tirent profit de règles électorales laxistes sur le plan provincial dans l'espoir d'influencer les électeurs.

Alors que des élections sont

prévues cet automne au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard, des millions sont dépensés dans le cadre de campagnes publicitaires qui serviront les intérêts de certains partis, même si elles ne sont pas approuvées de façon officielle par l'un ou l'autre d'entre eux.

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario consacre environ 2 millions à une campagne qui semble viser les conservateurs et favoriser les libéraux en matière d'éducation.

Working Families, une coalition d'au moins 13 syndicats des secteurs public et privé, a de son côté lancé une dure campagne

multimédia contre Tim Hudak, le dirigeant du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario.

Les Producteurs de porcs du Manitoba ont entrepris une longue campagne de publicité dans toute la province, à un coût n'ayant pas été divulgué, montrant du doigt de façon diplomatique la nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau au lac Winnipeg mise en place par le gouvernement néodémocrate.

Et Samsung, le géant sud-coréen des appareils électroniques, diffuse en Ontario une publicité télévisée vantant les mérites au chapitre de l'emploi, et d'autres domaines, de son contrat d'énergie verte de 7 milliards passé avec le gouvernement ontarien,

entente que souhaite annuler l'actuelle opposition conservatrice.

Au fédéral, les sommes consacrées aux publicités de tierces parties ne peuvent dépasser 188 250 \$ à l'échelle nationale et seulement 3765 \$ par circonscription, ce qui limite sérieusement l'influence des groupes d'intérêt.

La loi fédérale, mise en application depuis 2000, a été contestée jusqu'en Cour suprême du Canada par un citoyen nommé Stephen Harper, actuel premier ministre fédéral. Le plus haut tribunal au pays a maintenu la constitutionnalité de la loi, qui ne s'applique cependant pas aux provinces.

La Presse canadienne

## EN BREF

## NPD: un cinquième candidat se lance

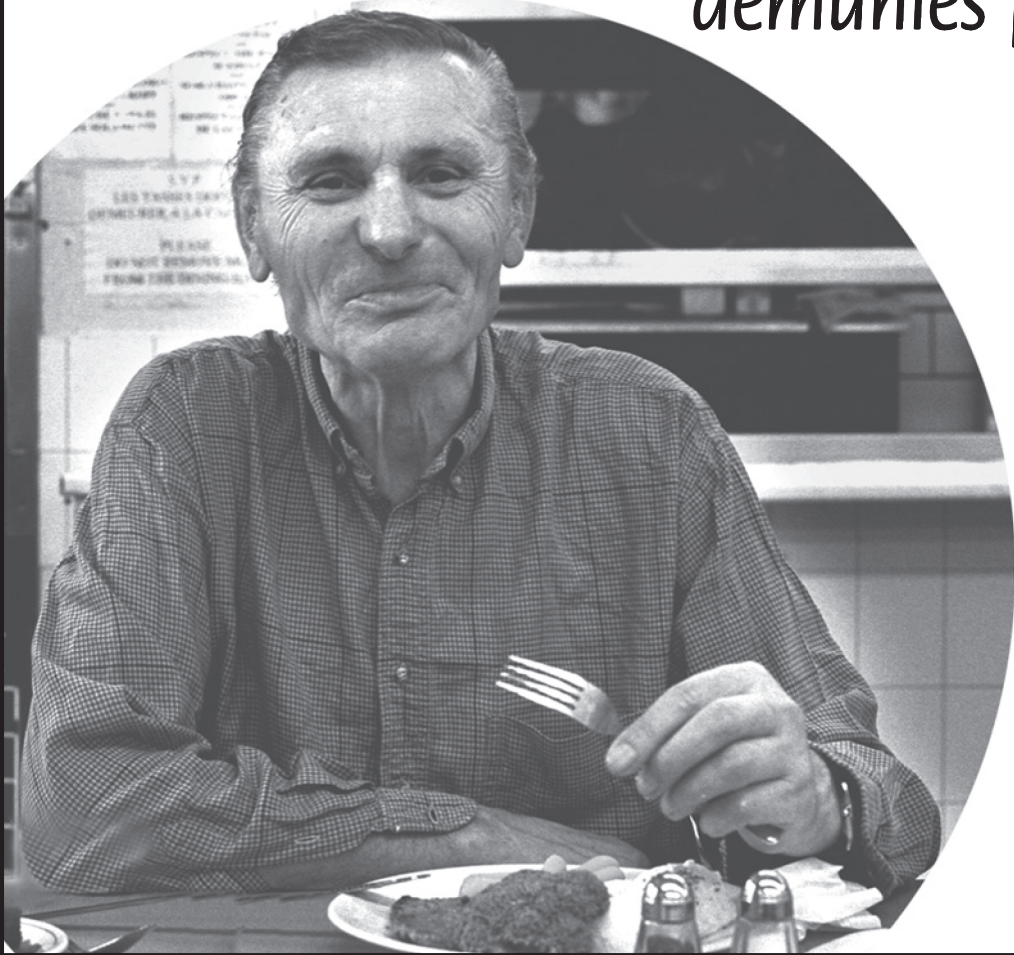
Ottawa — Un cinquième candidat s'est lancé dans la course à la succession de Jack Layton à la tête du Nouveau Parti démocratique (NPD). Se considérant comme le porte-voix de la base

de sa formation politique, Paul Dewar, porte-parole du NPD en matière d'affaires étrangères et député d'Ottawa-Centre, était entouré, hier, par plusieurs centaines de sympathisants enthousiastes pour souligner le lancement de sa campagne. «*Notre Nouveau Parti démocratique*

*commence avec la base, qui est très présente, ici aujourd'hui, je dirais*», a lancé M. Dewar. «*Pour moi, et pour des milliers de personnes comme vous, le travail et l'élargissement de notre parti sont l'assise du succès électoral*», a fait valoir Paul Dewar, qui a reconnu que sa faible maîtrise du

français serait un désavantage au Québec. Outre Paul Dewar, Brian Topp, Roméo Saganash, Nathan Cullen et Martin Singh ont annoncé leur intention de succéder à Jack Layton. Thomas Mulcair et Pat Martin évaluent encore leurs appuis. — La Presse canadienne

## Nous servons 35 000 repas à des personnes sans-abri et démunies pendant l'Action de grâces



Touchez le cœur de 10 personnes qui souffrent de la faim!

Pour la modique somme de **27,80\$**, vous pouvez leur offrir des repas chauds ou un abri sécuritaire... une aide qui pourrait être le point de départ d'une nouvelle vie.

2,78\$ par repas



MISSION Bon Accueil

Associez-vous aux efforts de Mission Bon Accueil afin de redonner dignité et espoir à des milliers de montréalais défavorisés.

Notre 120<sup>e</sup> année au service des plus démunis

403 301

www.missionbonaccueil.com

514-523-5288

Votre magazine d'information juridique

## LE DROIT DE SAVOIR

Ce soir : Le droit de l'environnement et ses impacts au quotidien

Tous les lundis 20 h, également en rediffusion

COPRODUCTION :

Barreau du Québec



Télé-Québec

SUR LES ONDES DE :



canal SAVOIR

DÉJÀ 25 ANS

PARTENAIRES MÉDIA :

LE DEVOIR

101.5 Radio-Montréal

&gt; POUR TOUT SAVOIR : WWW.CANALSAVOIR.TV

## ACTUALITÉS

Série de colloques

Les Entretiens  
Jacques Cartier  
sont lancés

MÉLISSA GUILLEMETTE

Les 24<sup>es</sup> Entretiens Jacques Cartier sont lancés: jusqu'au 6 octobre, une vingtaine de colloques rassembleront Québécois, Canadiens et Français autour de grands enjeux de société.

La mobilité internationale, l'exploitation des ressources naturelles, la maladie d'Alzheimer et les nanotechnologies: les différents thèmes qu'aborderont les 775 conférences à Montréal, à Ottawa et à Québec ont incité plus de 3000 personnes à s'inscrire. «C'est un record», a affirmé le fondateur et délégué général du Centre Jacques Cartier, Alain Bideau, en marge de la cérémonie de lancement de l'édition 2011, hier.

Les Entretiens se démarquent cette année par leur regard tourné vers le sud, le temps de quelques conférences. «On a une ouverture sur l'Amérique latine cette année avec le colloque *Métropoles des Amériques* [Inégalité, conflits et gouvernance]. Une cinquantaine de conférenciers latino-américains seront présents. On a aussi une ouverture sur l'Afrique, avec plusieurs invités africains.»

Il s'agit d'un retour des Entretiens au Québec, après deux éditions tenues à Lyon.

L'équipe du Centre Jacques Cartier prépare déjà l'édition de 2012, soit le 25<sup>e</sup> anniversaire des Entretiens. «On va renforcer l'aspect scientifique et on veut aussi faire des colloques délocalisés, a expliqué Alain Bideau. Et on aura probablement un colloque au Laos, à Vientiane, sur les maladies tropicales et un autre à Lausanne, peut-être dans le domaine de l'énergie.»

Le Devoir

## Legault dit n'être «à la solde de personne»

Le créateur de la Coalition pour l'avenir du Québec se défend d'attaques de Pauline Marois

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — François Legault n'est «à la solde de personne», a rétorqué hier son attaché de presse, Jean-François Del Torchio, au militant péquiste Pierre Dubuc, aussi secrétaire du club politique SPQ Libre.

À son arrivée au conseil national du PQ samedi à Drummondville, M. Dubuc avait fait une déclaration surprenante: la Coalition pour l'avenir du Québec (CAQ) serait «télégraphiée d'Ottawa par l'intermédiaire de [Pierre Karl] Péladeau». Syndicaliste et rédacteur en chef du mensuel de gauche *L'Aut'journal*, M. Dubuc a soutenu que «l'empire Québecor» a fait la promotion de la CAQ «depuis le début». Expliquant qu'à ses yeux, «Québecor marche main dans la main avec Harper, avec *Sun Media au Canada anglais*», il a ajouté que François Legault faisait le jeu de ces mêmes intérêts, qui seraient au fond ceux des «gens d'affaires de Bay Street».

Leur «objectif»? «Torpiller le Parti québécois.» «Je pense que c'est très clair, on a vu des articles dans la revue *The Economist*, qui étaient très clairs sur l'objectif de Legault, avec son ami [Charles] Sirois, [issu] des milieux bancaires. Ce qui les intéresse surtout, c'est qu'ils [Legault et Sirois] mettent de côté la question de l'indépendance.»

Outré des commentaires de M. Dubuc, M. Del Torchio a répliqué dans un courriel au *Devoir* en lançant: «Je ne crois pas que le dénigrement gratuit des personnages publics par M. Dubuc est apprécié des Québécois. Qu'il cesse de lancer de la boue et de s'enfermer dans une logique de complot. M. Legault n'est à la solde de personne.»

Longtemps la bête noire de la direction du PQ, M. Dubuc, ainsi que le président du SPQ Libre, Marc Laviolette, ont eu droit à des hommages, samedi, lors de l'ouverture du conseil national.

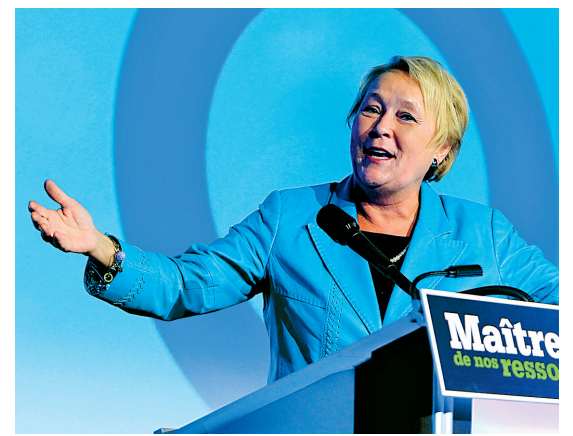
Le président du parti, Raymond Archambault, a tenu à saluer, devant quelque 400 militants, le «travail» du club politique, de M. Dubuc et du président Marc Laviolette. Même si ce club politique avait perdu «son statut» — en mars 2010 —, il n'a pas pour autant perdu «sa stature», a lancé M. Archambault.

Dans son discours d'ouverture du conseil national, la chef Pauline Marois s'est aussi attaquée à plusieurs reprises à François Legault et à son «parti fantôme». À ses yeux, depuis qu'il a lancé la CAQ, il avait omis de faire d'une enquête publique sur l'industrie de la construction une priorité. Ensuite vint le rapport Duchesneau. À ce moment, M. Legault s'est mis selon elle à «louvoyer: Enquête publique, enquête à huis clos, enquête semi-publique/semi-privée...»

Au reste, la chef péquiste a qualifié de «défaitiste» la position de François Legault sur la question nationale, rappelant une déclaration fortement souverainiste de ce dernier datant de 2007: «À partir du moment où on a fait la démonstration que le Québec, comme province, est ingouvernable, avait dit M. Legault à l'époque, il faut être cohérent. Il ne faut pas s'engager à gouverner l'ingouvernable.» Mme Marois s'est dite parfaitement en accord avec cette affirmation avant de lancer: «Il faut être cohérent. Ce n'est jamais une bonne idée en politique de mettre nos convictions de côté, de violenter au gré du vent.»

«Je ne vous ai jamais lâchés»

L'équipe de M. Legault a répliqué hier que Mme Marois donnait dans «les attaques personnelles [...]». Plutôt que de parler de nos propositions. Selon M. Del Torchio, ce n'est pas ce type de querelle que les Québécois veulent entendre. «On voudrait plutôt qu'elle nous dise si



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pauline Marois

elle est d'accord avec nos propositions. Que pense-t-elle de nos propositions au sujet du salaire des enseignants? Que pense-t-elle de rouvrir les conventions collectives des médecins?»

Par ailleurs, alors que son parti est soumis au «supplice de la goutte» des démissions en cascade de membres d'exécutif, Pauline Marois a lancé à ses militants qu'elle, elle ne les a «jamais lâchés».

Avec une émotion contenue, la chef péquiste a lancé: «Des fois, je me demande pourquoi je fais tout ça», répondant qu'elle se ravissait en pensant aux Québécois dans le besoin et aux militants pleins d'énergie. À ses yeux, ces derniers forment encore «le plus grand mouvement politique du Québec». En somme selon elle, «ceux qui ont voulu détruire le Parti québécois ont échoué».

Avec la collaboration  
de MéliSSa Guillemette  
Le Devoir

## Ne perdons pas le Nord!

Pour une réelle conservation d'au moins 50 % du territoire du Plan Nord

Le Plan Nord est avant tout un plan d'exploitation des ressources naturelles. Mines, barrages, routes et exploitation de la forêt boréale seront au rendez-vous. Pour compenser, le gouvernement s'est engagé à préserver 50 % du territoire. Mais est-il vraiment sérieux? Pour le moment... non.

La SNAP Québec et Nature Québec demandent de réelles mesures pour conserver le Nord!

**Rejoignez-nous et faites-vous entendre en participant à la consultation publique du gouvernement:**

le 6 octobre 2011, à 19 h.  
Hôtel Delta Centre-ville, salon Saint-Jacques  
777, rue University, Montréal

**SNAP** SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA SECTION QUÉBEC

**Nature Québec** sensible à tous les milieux

Signez notre pétition en ligne:  
[www.neperdonspaslenord.org](http://www.neperdonspaslenord.org)

## Pour l'excellence en recherche

PRIX  
ACFAS  
2011

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATES ET AUX LAURÉATS DES PRIX ACFAS :

Michel  
BOUVIER  
Prix Adrien-PouliotBenoît  
MÉLANÇON  
Prix André-LaurendeauBartha Maria  
KNOPPERS  
Prix Jacques-RousseauClaude  
PERREAULT  
Prix Léo-PariseauCarole  
LÉVESQUE  
Prix Marcel-VincentAnne  
DE VERNAL  
Prix Michel-JurdantMario  
LECLERC  
Prix Urgel-ArchambaultSimon  
GRENIER-MICHAUD  
Prix Desjardins - MaîtriseMartin  
PICARD  
Prix Desjardins - DoctoratDiane  
BASTIEN  
Prix Ressources Naturelles

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATES DU CONCOURS DE VULGARISATION DE LA RECHERCHE :

Stéphanie  
BRIAUDSylvanne  
DANIELSJulie  
GOUBOUTViviane  
LALONDEJosiane  
MÉLANÇONET MERCI  
À NOS  
PARTENAIRES !

LE DEVOIR



Cascades

Association francophone  
pour le savoir  
Acfas

MERCK



Québec



www.acfas.ca

## ÉCOUTEZ POUR VOIR PIERRE MAISONNEUVE EN SEMAINE | 11 H

**LUNDI, EN DIRECT DE L'HÔTEL DE VILLE  
DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

Inondations en Montérégie: les sinistrés s'en sortent-ils  
et faut-il s'inquiéter de l'avenir?

Réalisation: Lucie Benoit

**95,1 FM**  
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/maisonneuve

## ÉDITORIAL

Site d'injection supervisée

## Jugement inspirant

Avec un jugement coup-de-poing sur la pertinence du site d'injection supervisée InSite, la Cour suprême du Canada inflige une grande leçon d'humanité au gouvernement conservateur, et déboulonne au passage tous les mythes sur lesquels se sont appuyées les troupes de Stephen Harper pour diaboliser un centre dont la mission est de sauver des vies.



u moment où le ministre fédéral de la Santé, Tony Clement, a annoncé en 2008 son intention de ne pas reconduire l'exemption à la Loi permettant au site d'injection supervisée InSite d'exister à Vancouver, il existait déjà un solide dossier pour attester du bien-fondé de ce programme pour la santé et la survie des toxicomanes. Mais M. Clement, dont la probité est aujourd'hui très égratignée, préférerait invoquer le douteux sens éthique des professionnels de la santé pratiquant l'administration de drogues!

La morale rose bonbon n'a rien à voir avec les pratiques de santé publique. Voilà le cœur vibrant du jugement unanime rendu vendredi par les neuf magistrats de la Cour suprême. Ceux-ci confirment que la toxicomanie est une maladie et non une faiblesse de l'âme; ils certifient en outre que des centres comme InSite contribuent à soigner ces grands malades, leur épargnant au passage une fin tragique, le tout sans nuire à la sécurité publique.

Le tribunal ordonne le recours à l'exemption à la Loi sur les drogues pour permettre la survie d'InSite; depuis 2003, le centre a existé grâce à la reconduction successive de cette dérogation, jusqu'à ce que le couperet conservateur le propulse dans des limbes juridiques. Le tribunal confirme que ce rejet viole bel et bien les droits des consommateurs de drogues injectables, niant leur accès à des soins de santé et mettant leur vie en danger. La Cour insiste: InSite «soigne» des gens «malades». Il n'«encourage» pas des «intoxiqués».

Il a fallu ouverture et sensibilité à la Cour suprême pour voir plus dans InSite qu'un lieu insolite supervisant l'administration de vilaines drogues, une vision rétrograde. Le tribunal conteste d'ailleurs la décision «arbitraire» et «disproportionnée» du ministre de placer InSite en sursis. «Au cours de ses huit années d'activités, il est démontré qu'InSite a sauvé des vies, sans avoir aucune incidence négative observable sur les objectifs du Canada en matière de sécurité et de santé publiques.»

Pour arriver à cette lecture dépourvue de filtre moralisateur, il fallait accepter InSite pour ce qu'il est: un programme qui a littéralement modifié le visage du quartier Downtown Eastside de Vancouver, réduisant la «propagation catastrophique» du VIH/sida et de l'hépatite C en plus de diminuer le taux de mort par surdose. Depuis 2003, le centre a supervisé plus d'un million d'injections, et les surdoses ont chuté de 35 %. Aucun décès n'y est survenu.

Les utilisateurs d'InSite sont souvent polytoxicomanes. Ils souffrent de leur dépendance à la drogue en moyenne depuis 15 ans. La moitié s'injectent de l'héroïne; 87 % ont le virus de l'hépatite C, 20 % sont sans-abri, 59 % ont déjà une surdose à leur feuille de route... «Ils mènent une vie désespérée et dangereuse», écrit la Cour, notant que ce portrait est aux antipodes d'une utilisation de stupéfiants pour fins «récréatives».

Après 50 ans d'une approche répressive qui n'est rien de moins qu'un échec, l'injection supervisée fait partie d'un nouveau traitement des dépendances qui ne s'active plus seulement à l'étape ultime de l'abstinence, mais à tous les moments de la démarche, depuis la rue, jusqu'à l'arrêt de la consommation. InSite a permis depuis son ouverture d'augmenter de 30 % le recours à la désintoxication, une admirable réussite!

Ce jugement est inspirant. Il contraint le gouvernement fédéral à une vision sensible et sensée. Pour le Québec et son ministre de la Santé, il abat les derniers remparts enfermant des groupes comme Cactus et Point de repères dans une attente inacceptable, alors que des vies sont en sursis. Des expériences telles qu'InSite sont des victoires à répéter. Pas des excentricités amoraless.

machouinard@ledevoir.com

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



## L E T T R E S

## J'ai le cancer

Je m'en doutais. Il y a quelques mois, Marc Bellemare avait sonné l'alarme. Et j'en ai eu la certitude la semaine dernière, comme des millions d'autres de mes concitoyens.

Depuis le temps que j'attendais le diagnostic, Jacques Duchesneau m'a confirmé la nouvelle, douloureuse, brutale, implacable. Mon cancer s'appelle corruption, il s'appelle collusion, il s'appelle malversation, il s'appelle caisse occulte.

On me dit qu'il y a cette équipe de spécialistes qui pourrait, si elle le voulait, s'attaquer à la racine du mal, mais ces gens, qu'on appelle les PLQ, s'y refusent. Ils ont trop attendu, ils ont profité de la vente de médicaments périmés, et ils craignent qu'un examen plus approfondi ne mette en lumière leur incompétence, et peut-être, leur complicité.

Moi, mes concitoyens, ma société, nous sommes aux urgences, et personne ne s'occupe de nous.

Le pire, c'est que M. Duchesneau et de nombreux autres observateurs sont catégoriques: ce cancer est curable. Oh! comme tous les cancers, plus on attend, et pire ce sera, mais le remède existe. Il est entre les mains des PLQ qui soutiennent, eux, qu'il est inefficace, et ce, malgré l'avis de tous les spécialistes en la matière. Tous.

Bientôt, le chef des PLQ va quitter la *business*, et il laissera derrière lui les autres PLQ, seuls, désarmés, dans les petites officines des urgences où nous attendons tous, et ces derniers seront d'autant plus impuissants qu'ils réaliseront enfin que le chef des PLQ les a abandonnés dans un abîme d'inconscience.

Daniel Paquet  
Québec, le 29 septembre 2011

## Un homme en mission

Plus j'observe Jacques Duchesneau depuis quelques jours, plus je me dis: cet homme a un plan de match. De la «fuite» de son rapport, de son intervention à *Tout le monde en parle* précédant celle chez les parlementaires, de sa prestation par la suite devant ceux-ci, le lendemain allant devant plusieurs médias, les petites phrases importantes glissées ici et là comprenant aussi, entre autres, des répliques directes au gouvernement, tout cela témoigne de quelqu'un qui a un

plan assez précis, sinon très précis. En agissant ainsi et surtout en parlant autant de la nécessité d'une commission d'enquête publique, Jacques Duchesneau me semble outrepasser son mandat. L'homme fait de la politique et lourdement, ayant bien évalué les forces et les faiblesses en présence.

M. Duchesneau semble toutefois vouloir oublier une première chose: il n'est pas un élu, mais un simple auteur d'un rapport destiné au gouvernement. Il se doit donc d'agir avec réserve, ce qu'il ne fait malheureusement pas. L'ancien directeur de police joue la carte de la population et de la plupart des médias, sachant fort bien que le gouvernement actuel est en position de faiblesse devant l'opinion publique. Jacques Duchesneau joue ainsi un jeu dangereux.

La deuxième erreur que fait Jacques Duchesneau, c'est de penser qu'une commission d'enquête publique aurait une grande valeur pédagogique pour la population. Ce type d'institution quasi judiciaire n'a jamais cette valeur, donnant plutôt lieu à un spectacle (plus ou moins bon) et souvent à une forme de lynchage. Il faut être bien réaliste à ce sujet.

Encore plus fondamentalement, Jacques Duchesneau oublie que le mal, oui, le mal, est permanent dans une société et s'il le faut le juguler lorsqu'il dépasse certaines bornes, il demeure qu'il y sera toujours présent. Il faut toujours se méfier des gens qui croient toujours possible une société plus blanc que blanc; l'histoire nous enseigne que ces gens nous conduisent généralement à des lendemains qui déchantent gravement.

Michel Label, ancien professeur de droit constitutionnel  
Entretiens, le 29 septembre 2011

## LIBRE OPINION

L'équipe qui assure la rédaction de votre *Devoir*

Comme à chaque rentrée, voici le moment venu de vous présenter l'équipe journalistique qui est à pied d'œuvre pour préparer chaque jour la version papier et virtuelle du *Devoir*.

Ce sont des noms que vous connaissez déjà, mais auxquels s'ajoute cette année une nouvelle venue: Marie Vastel qui, depuis la rentrée parlementaire, est devenue l'une de nos correspondantes à Ottawa, aux côtés d'Hélène Buzzetti. A Québec, nos correspondants Robert Dutrisc et Antoine Robitaille sont toujours au poste. M. Robitaille, qui est aussi responsable de la page «Le Devoir de philo», signera par ailleurs, à compter de samedi, une nouvelle chronique portant sur les débats d'idées, chronique qui sera publiée toutes les deux semaines.

Guillaume Bourgault-Côté est pour sa part rentré d'Ottawa pour assurer la couverture politique à partir de Montréal. Il travaillera aux côtés de notre spécialiste des enquêtes, Kathleen Lévesque, à qui l'on doit l'un des plus importants travaux d'enquête faits au Québec ces dernières années.

Évidemment, trois fois par semaine, notre chroniqueur de renom Michel David continuera de se charger de l'analyse politique, tandis que Manon Cornéliier et Chantal Hébert poursuivent leur collaboration au *Devoir* en y signant leurs chroniques respectives.

Le volet politique municipale est de son côté toujours assuré à Montréal par Jeanne Corrievau, secondée par Marco Bélair-Cirino, et à Québec par Isabelle Porter.

Au général, Louis-Gilles Francœur, notre vétéran, continue de suivre les dossiers en environnement. Vous retrouverez aussi Lisa-Marie Gervais à l'éducation, Caroline Montpetit aux dossiers sociaux, Brian Myles aux affaires judiciaires, Pauline

Gravel à la science et Jean Dion aux sports. Fabien Deglise s'intéresse toujours aux mutations sociales et technologiques, alors qu'Amélie Daoust-Boisvert se consacre cette année au secteur de la santé, en remplacement temporaire de Louise-Maude Rioux Soucy. Mélissa Guillemette, journaliste surnuméraire, complète cette équipe.

Nos chroniqueurs invités — Lise Payette, Denise Bombardier, Jean-Claude Leclerc, Jean-Jacques Strélski et Norman Spector — continueront aussi de suivre l'actualité, chacun à leur manière, pour nous.

Dans le journal papier, la mise en page de tous ces articles et de la page Idées est assurée par Dominique Reny, secondée par Louis Gagné.

## Économie, international, culture...

Le chef de la section économique, Gérard Bérubé, est appuyé à la mise en page par Gérard Dallaire et au reportage par Eric Desrosiers, François Desjardins et Alexandre Shields, auxquels s'ajoute régulièrement la collaboration de Claude Turcotte.

À la section internationale, nos correspondants Christian Rioux, à Paris, et Guy Taillefer, en Inde, continuent de nous acheminer reportages et chroniques, alors que Claude Lévesque, reporter-pupitreur, fait de même à Montréal. S'ajoutent à leurs analyses la chronique hebdomadaire de François Brousseau le lundi. Le pupitre international est sous la responsabilité de Jean-Pierre Legault. Celui-ci coordonne également le cahier Perspectives du *Devoir* de fin de semaine, et il est aussi attiré à la mise en page de la page éditoriale.

Jean-François Nadeau dirige la section culturelle du *Devoir*, dont ses nombreux collaborateurs exté-

rieurs, que vous appréciez tant et qui signent tant des textes au quotidien que dans nos cahiers de fin de semaine, où toutes les facettes de la culture et de la littérature sont explorées, plaçant *Le Devoir* dans une classe à part parmi les quotidiens.

L'équipe du culturel se complète de nombreux journalistes permanents: Michel Bélair, au théâtre et à la coordination du cahier Culture du samedi, Odile Tremblay au cinéma, Stéphane Baillargeon, qui couvre les médias, ainsi que les reporters Isabelle Paré, Frédérique Doyon et Catherine Lalonde. Julie Carpentier voit à la mise en page de leurs textes au quotidien, alors que Paul Bennett se charge de celle des cahiers culturels du samedi. Il y ajoute la mise en page des cahiers spéciaux sous la direction de Normand Thériault.

Diane Précourt supervise de son côté nos pages thématiques: le cahier Week-end, la page Zeitgeist de Josée Blanchette, le cahier Plaisirs du samedi et les entrevues du lundi. Elle est assistée d'Emilie Folie-Boivin, qui signe notamment dans ces pages la rubrique «Zoom sur».

## Internet et soutien

Notre équipe Internet est sous la direction de Paul Cauchon et comprend Benoît Munger ainsi que Philippe Papineau, en remplacement temporaire de Laurence Clavel. Ils sont secondés par Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay. Cette équipe voit à l'élaboration, à la coordination et à la mise en ligne des textes du journal, des reportages et des projets spéciaux conçus pour notre site, ainsi que des blogs d'Antoine Robitaille, Jean Dion, Lio Kiefer et Fabien Deglise. A quoi s'ajoute l'animation de la présence du *Devoir* sur les réseaux sociaux.

La correction des textes relève de Michèle Malenfant, Andréanne Bédard et Christine Dumazet, auxquelles s'ajoutent au besoin Serge Paquin, Dominique Boucher et Madeleine Berthault.

Le travail de notre photographe Jacques Nadeau est pour sa part complété par la collaboration régulière, à Montréal, de Pedro Ruiz, François Pesant et Annik MH de Carufel de même que de Yan Doublet et Clément Allard à Québec.

Le responsable de la documentation, Gilles Paré, est appuyé de Manon Derome à Montréal, Monique Bhérier à Ottawa et Dave Noël à Québec.

Quant à l'équipe éditoriale, elle compte toujours sur Serge Truffaut, Marie-Andrée Chouinard — également responsable de la page Idées et qui signera cette année quelques grands reportages —, la rédactrice en chef, le directeur du *Devoir*, Bernard Descôteaux, de même que sur la collaboration de Jean-Robert Sansfaçon. Et Michel Garneau, dit Garotte, sévira encore de son coup de crayon de caricaturiste!

La direction de la rédaction se complète de Roland-Yves Carignan, directeur de l'information, des chefs de pupitre Pierre Beaulieu et Louis Lapiere et du directeur artistique Christian Tiffet, avec le soutien d'Amélie Gaudreau, secrétaire à la rédaction, et de Claudette Béliveau, adjointe à la direction.

À la rédaction s'ajoute enfin l'ensemble des services du *Devoir* qui, tous, souhaitent vous offrir de nouveau cette année un journal à la hauteur de vos attentes. Merci de votre confiance, toujours soutenue.

Josée Boileau  
Rédactrice en chef

## IDÉES

Accès à l'information

Une attaque sans précédent  
contre la magistratureLa convocation d'un juge de la Cour fédérale devant un comité des  
Communes menace les principes de base de notre régime démocratique

SÉBASTIEN GRAMMOND

Doyen de la section de droit civil  
à l'Université d'Ottawa

Les députés conservateurs du comité sur l'accès à l'information et l'éthique viennent de poser un geste qui fait preuve d'un mépris total pour le principe de l'indépendance de la magistrature. Ce comité a lancé une enquête sur le fait que la Société Radio-Canada emploie des fonds publics pour contester les pouvoirs de la Commissaire à l'information d'exiger que la SRC lui communique les informations de nature journalistique qu'elle détient. Dans le cadre de ces audiences, les députés ont convoqué le juge de la Cour fédérale qui a rendu jugement dans cette affaire, afin qu'il témoigne en comité parlementaire au sujet de sa décision.

Une telle convocation est sans précédent et menace les principes de base de notre régime démocratique. Le principe de l'indépendance de la magistrature assure aux citoyens qu'il y aura toujours un juge impartial pour statuer sur leur cas, même si le gouvernement est leur adversaire et même si leur cause n'est pas populaire. Bref, lorsqu'une cause est soumise aux tribunaux, elle est tranchée en fonction du droit et non de sensibilités politiques. C'est l'un des principes les plus fermement protégés dans notre droit constitutionnel.

## Devoir de réserve

Or, pour garantir cette indépendance, il faut assurer aux juges qu'ils ne seront jamais appelés à s'expliquer publiquement au sujet de leurs décisions. Les juges rendent des motifs de jugement, habituellement par écrit, et tout citoyen peut discuter ou critiquer publiquement de tels motifs. C'est donc par leurs jugements que les juges «rendent des comptes». Cependant, une fois le jugement rendu, le juge est assujéti à un devoir de réserve, étroitement lié à son indépendance, qui lui interdit de participer à un débat public au sujet de l'affaire qu'il a tranchée.

S'il en était autrement et que les juges pouvaient être forcés de s'expliquer publiquement, les justiciables pourraient craindre que les décisions rendues par les tribunaux soient indûment influencées par l'opinion publique ou par les politiques du gouvernement. Comment un citoyen pourrait-il croire que justice sera rendue dans sa cause s'il sait que le juge pourra être convoqué à témoigner devant un comité parlementaire? Comme le soulignait l'actuelle juge en chef de la



La Cour suprême du Canada (à gauche) et la tour du parlement, à Ottawa. Le principe de l'indépendance de la magistrature assure aux citoyens qu'il y aura toujours un juge impartial pour statuer sur leur cas, même si le gouvernement est leur adversaire et même si leur cause n'est pas populaire.

Cour suprême, Beverley McLachlin, dans une décision de 1989, «donner suite à l'exigence qu'un juge témoigne devant un organisme civil, émanant du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif, quant à savoir comment et pourquoi il a rendu sa décision, serait attaquer l'élément le plus sacro-saint de l'indépendance judiciaire». Le juge convoqué par un comité parlementaire a donc le droit et le devoir de refuser de témoigner.

## Déontologie judiciaire

De plus, la participation de juges à des débats hautement médiatisés mine la séparation des pou-

voirs en confondant l'administration de la justice et la politique partisane. Un principe de base de déontologie judiciaire est que les juges doivent s'abstenir d'activités politiques. Or, aux yeux du public — et c'est la perception du public qui compte ici —, le témoignage d'un juge en comité parlementaire associe la magistrature à la politique partisane et risque de diminuer la confiance du public envers l'indépendance de la magistrature.

Il faut donc condamner fermement cette convocation d'un juge en comité parlementaire comme une atteinte grossière à l'indépendance de la magistrature.

QUESTIONS D'IMAGE

Apprendre  
ou comprendre?JEAN-JACQUES  
STRÉLISKI

Mon ami Bruno est chef d'entreprise. Intelligent, vif et tenace, il a su au fil des ans développer sa PME dans un secteur fortement ébranlé par les récentes révolutions technologiques et les nouveaux médias. Nous nous connaissons, comme on dit, depuis toujours. Alors, comme deux vieux amis, nous aimons à l'occasion discuter, autour d'un verre, des aléas de la vie et de nos professions respectives.

Il commente l'âge moyen de ses collaborateurs et employés tout en observant leur comportement au travail. Des gens très jeunes, des «Y» pour la plupart.

Plus admiratif que perplexe devant leurs nouvelles pratiques de management et d'apprentissage, il me lance: «Tu sais, aujourd'hui, les jeunes ne veulent plus apprendre, ils veulent comprendre.» Cette phrase résonne à mes tempes de prof comme un coup de gong sur un ring de boxe après un uppercut fatal. Je suis K.-O!. Complètement sonné.

Étant son argument, il me précise que la fréquentation assidue de sites Internet bien faits et solidement documentés leur suffit à «maîtriser» un environnement pédagogique nécessaire à la pratique de leur profession. Wikipédia et autres sites d'universités en ligne du style TED pouvant suffire à leur fournir tout le savoir voulu pour «comprendre» le sens de leur action.

Je demeure perplexe. J'ai besoin de marcher, de respirer au grand air. A mon tour de trouver du sens dans ce que vient de me dire mon ami. Et s'il avait raison? Et si l'observation ou la compréhension des phénomènes qui nous environnent constituait l'essentiel du savoir de demain? Après tout, le savoir suprême n'est que la somme et la synthèse critique de toutes les observations, de toutes les compréhensions. Et moi aussi, comme lui, je constate bien souvent que mes propres étudiants recherchent davantage de la matière à appliquer que de la matière à enrichir leur connaissance plus globale.

Je pense à cet autre ami, professeur agrégé. N'enseigne-t-il pas que «le paysan breton au XIV<sup>e</sup> siècle», sans aucun doute serf de son état, disposait déjà en son temps de milliers d'informations nécessaires à l'exploitation de son lopin de terre? Il observait à satiété la nature, la composition de chacune de ses mottes d'humus, l'exposition au soleil, l'inclinaison propice à l'irrigation de chaque veine de sa terre, l'identification de chaque espèce d'herbe complice ou ennemie de ses semences, de chaque ami ou adversaire vivant, insectes, invertébrés ou non. Et que cette seule connaissance lui suffisait à nourrir sa famille après avoir donné une grande partie de l'usufruit de sa récolte à son seigneur et maître. Et sans doute, en son temps, a-t-il aussi pris le temps de transmettre ces informations à ses propres enfants.

Pourtant, on imagine mal un virtuose de la chirurgie assistée par vidéo et ordinateur opérer un patient sans une connaissance approfondie de la médecine, ou encore un pilote d'avion de ligne se lancer dans les airs aux commandes d'un aéronef plein de passagers, au sortir de son simulateur de vol, sans une connaissance globale et achevée de tous les phénomènes aéronautiques, de leurs environnements météorologiques, géographiques et techniques ou encore psychologiques et humains.

Un constat s'impose: l'accès au savoir n'a jamais été aussi facile. La révolution virtuelle bouleverse désormais l'univers de la connaissance et de sa transmission, autorisant une diffusion par fragment qui peut s'avérer inopérante, voire dangereuse, dans moult situations.

Le philosophe Martin Heidegger, en son temps, s'inquiétait déjà: «La multitude des disciplines ainsi émietées ne doit plus sa cohérence qu'à l'organisation technique d'Universités et de Facultés... L'enrichissement des Savoirs (Savoir) dans leur fondement essentiel est bel et bien mort...»

Que dois-je à mon tour comprendre et intégrer à mon enseignement? Une question qui tarde sans doute nombre de mes collègues. Une chose cependant me rassure. Si ces jeunes développent une inclination forte, voire une obsession, pour la compréhension des phénomènes qui les environnent, ils sont véritablement sur un chemin très propice à l'apprentissage, qu'ils le veulent ou non.

Jean-Jacques Stréliski est professeur associé à HEC Montréal, spécialiste en stratégie de l'image.

50 ans de la Délégation générale du Québec à Paris

## Pour un Espace Québec en France

LOUISE BEAUDOIN

Députée de Rosemont

Le premier ministre du Québec, Jean Charest, sera en France cette semaine pour clôturer les festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Délégation générale du Québec à Paris. Son discours sera-t-il celui d'un visiteur sympathique dont on ne dira rien ou presque dans les médias français, ou bien marquera-t-il l'histoire par une détermination à donner un nouvel élan à cette remarquable réussite qu'est le lien entre la France et le Québec?

Un seul chiffre pour illustrer nos échanges dans les domaines de l'immigration, des affaires, des arts et de la culture, du tourisme, de l'éducation: 4000 personnes voyagent, en moyenne, chaque jour entre la France et le Québec, ce qui donne au moins 1,2 million de passagers par an!

Plusieurs fois au fil du temps, il a été imaginé de créer une sorte de «Maison du Québec à Paris». J'avais moi-même présenté en 2002 le projet d'un centre Québec-Europe qui allait servir à la fois l'économie, le tourisme, les sciences et la technologie, sans oublier la culture, évidemment. Il s'agissait d'un solide projet multidisciplinaire bien ancré en France, mais tourné sur l'Europe entière.

## Occuper les endroits stratégiques

Dix ans plus tard, tel que le révélait *Le Devoir* en juillet dernier, le gouvernement du Québec dispose d'une nouvelle et très sérieuse étude de faisabilité commandée par la Délégation générale du Québec à la firme SECOR/Europe. Elle propose dans une nouvelle mouture la création d'Espace Québec, un lieu de promotion du savoir-faire québécois, un lieu d'accueil, de ren-

contre, de démonstration de notre créativité sur le plan culturel et sur le plan économique, un lieu innovant et invitant pour les amis actuels et futurs du Québec: étudiants, gens d'affaires, artistes, écrivains, émigrants, touristes...

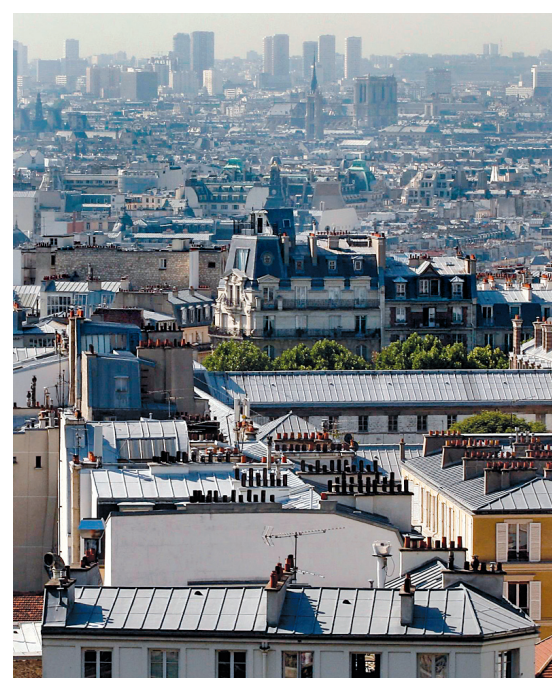
Dans un monde où les échanges s'accroissent, il faut être présent dans les endroits stratégiques. Tous les pays émergents et même les nations sans Etat, telles que la Catalogne et la Wallonie, s'installent en plein cœur de Paris, y ouvrent des instituts, des centres. Ces derniers sont dotés de bibliothèques, de salles de spectacle, de salles de réunion pour les gens d'affaires, de cafés, de librairie. Ils deviennent, avec l'aide du Web et de nouvelles technologies, des instituts ou centres aux effets multiplicateurs. La diplomatie culturelle vient ainsi se profiler au cœur de multiples activités clairement destinées à promouvoir l'image de marque du pays ou de la nation concernés.

Pourquoi le premier ministre ne profiterait-il pas du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Délégation pour annoncer l'intention du Québec de se doter, enfin, d'une telle vitrine?

## Problème épineux à régler

Ce projet résoudrait du même coup l'épineux problème de la Bibliothèque Gaston Miron qui n'a toujours pas de solution, hormis la triste hypothèse d'aller la reloger dans une bibliothèque de quartier ou au 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> étage d'un bâtiment universitaire: une voie de garage, sans ressources, sans perspective, sans contrôle absolu quant à la conservation du Fonds Gaston Miron. Espace Québec, au contraire, ferait de la Bibliothèque Gaston Miron une véritable antenne de la Grande Bibliothèque du Québec dont le succès est aujourd'hui reconnu dans le monde entier.

Le Québec veut être visible et accessible. Il doit rayonner, faire entendre sa voix pour se dé-



BENOÎT TESSIER REUTERS

Pourquoi le premier ministre ne profiterait-il pas du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Délégation pour annoncer l'intention du Québec de se doter, enfin, d'une véritable vitrine culturelle à Paris?

velopper, pour demeurer à l'avant-garde. Voilà ce que le premier ministre pourrait dire en proposant le projet Espace Québec. Sur ce terrain-là, nous sommes sûrement nombreux à être d'accord à l'Assemblée nationale, tout simplement parce que l'on parle de l'ouverture du Québec sur l'Europe et que, tout bien pensé, comme le disent les auteurs de l'étude, «ce sont les échanges culturels qui font la richesse du monde».

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Madeleine Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alex Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Eric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Benoît Munger et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Étienne Plamondon-Emond (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction) ; Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction) ; DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Béherer (Ottawa), Dave Noël (Québec) ; PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer-Élie, Stéphanie Desziel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires) ; PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

## ACTUALITÉS

## PPP

SUITE DE LA PAGE 1

décembre 2008). «Les PPP, ça sauve la fraude. Et les dépassements de coûts. Ce qui fait que les ingénieurs n'aiment pas ça», peste-t-elle avant de lâcher «ils ont fait tellement un gros lobby».

Pourquoi les arnaques seraient-elles plus ardues avec les PPP? «Il y a trop d'intervenants. Tout se sait, tout se suit, il y a des témoins dans tout. C'est pas par hasard que moi, j'aimais ça!», dit celle qui se décrit comme étant plus «catholique que le pape» en matière de contrats publics. «Jamais personne ne m'a offert une cenne. Ils savaient qu'ils ne pouvaient pas le faire avec moi», lance-t-elle.

Un des avantages du PPP, selon elle, fait que le financement est privé. «Ça signifie que les firmes qui réalisent le projet, eh bien, elles sont responsables! Si elles sont responsables, ben devinez quoi? Elles vont surveiller leur affaire! Pis si elles veulent donner des pots-de-vin au monde, ben j'ai des nouvelles à leur apprendre, nous autres [l'Etat] ça ne nous coûte pas plus cher. C'est elles qui le paient, le pot-de-vin!»

Autre «avantage d'actualité», aux yeux de l'ancienne ministre, le PPP met les firmes davantage en concurrence. Avec les PPP, «non seulement il y a une concurrence internationale, mais une concurrence locale accrue également». Si une entreprise veut faire partie du consortium, elle peut perdre le contrat «si elle se comporte mal». L'ancienne ministre a d'ailleurs en tête des exemples de firmes québécoises qui ont perdu «plein de PPP» ailleurs



JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
Les fraudes sont plus ardues avec les PPP, soutient Monique Jérôme-Forget.

dans le monde et au Canada anglais parce qu'elles se sont mal comportées. Dans la réalisation du pont de la 25 en mode en PPP, «il y a des firmes au Québec qui ont perdu» devant des firmes étrangères regroupées en consortium; certaines faisaient partie du consortium.

## La fin des PPP

Peu de temps après la démission de Mme Jérôme-Forget en 2009, sa successeuse, Monique Ga-

gnon-Tremblay, déclarait que les PPP n'étaient pas une «religion» pour le gouvernement Charest. Le vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, publiait un rapport très critique sur les études qui avaient conduit le gouvernement à choisir les PPP dans le cas des hôpitaux universitaires de Montréal, le CUSM et le CHUM. L'Agence des PPP mise en place en 2003 était démantelée peu de temps après. Les firmes de génie-conseil n'étaient pas les seules à remettre en question ce mode de réalisation dans certains projets bien connus: l'Ordre des architectes, l'Ordre des ingénieurs, la Corporation des entrepreneurs généraux et l'Association des économistes du Québec avaient par exemple soutenu que bâtir un hôpital universitaire et l'échangeur Turcot en PPP n'était pas souhaitable.

## Des dépassements, «toutes les semaines»

Monique Jérôme-Forget, elle, se souvient de son arrivée à la tête du Conseil du trésor comme présidente, en 2003. «Toutes les semaines, il y avait des dépassements de coûts. Ce n'est pas parce qu'il manque de personnel...» Préoccupée par ce phénomène, elle a demandé des études afin de «régler le problème». Or, pour «régler le problème» selon elle, il valait mieux planifier davantage les projets avant de les commencer. Autre vertu des PPP. «La pépène... Vous vous rappelez la pépène? Le syndrome de la pépène?», lance Mme Jérôme-Forget en rappelant une formule qui avait fait florès dans ses discours de ministre teintés de féminisme. «Le PPP retarde la pépène. On ne peut pas commencer tant qu'on n'a pas tout bien attaché!»

Dans plusieurs projets en mode traditionnel, les appels d'offres étaient douteux, se souvient-elle. «Moi, ça me fatiguait beaucoup. Et j'ai retourné plein de projets parce que je disais: "Ouvrez! Retournez en appel d'offres!"»

## Pas d'extras

Or, avec les PPP, plaide-t-elle encore, «impossible d'aller chercher des extras». «Extra»: le terme, courant au ministère des Transports et popularisé par le rapport Duchesneau, désigne ces sommes supplémentaires de plusieurs pourcentages par rapport à la somme initialement prévue lors de l'attribution du contrat et que les entreprises de constructions réclament régulièrement une fois le projet entamé. Il est toutefois arrivé, au cours de la réalisation des quelques PPP qui ont été réalisés au Québec, que des sommes supplémentaires aient été payées. Mais ce n'était pas des «extras» à proprement parler, plaide celle qui est maintenant conseillère spéciale au bureau de Montréal du cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt. Dans le projet de «l'Adresse symphonique» — aujourd'hui baptisée «Maison symphonique», inaugurée début septembre et réalisée en PPP —, «tout à coup, le premier ministre a dit: "je veux avoir plus de bois à l'intérieur de la salle"», se souvient Mme Jérôme-Forget. Donc, ils ont ajouté quelque chose comme 5 millions. Mais c'était pour avoir du bois en plus. Pas pour le même projet. Pas pour payer des extras.» Autrement dit, le client lui-même avait modifié la commande initiale.

Le Devoir

## DIPLOMATE

SUITE DE LA PAGE 1

Fait étrange pour les contemporains, quelques mois après sa nomination, Hector Fabre sera aussi nommé commissaire du Canada. C'est même le premier ministre Châteauguay lui-même qui convainc Ottawa de faire appel à ses services, ce qui permettra notamment de partager les frais d'un représentant à Paris. Quand on connaît les batailles diplomatiques qui ont opposé Québec à Ottawa ces cinquante dernières années, ce double mandat que Fabre conservera jusqu'à sa mort, en 1910, apparaît surréaliste.

«Il faut savoir qu'à cette époque, le Canada ne contrôlait pas plus sa politique étrangère que le Québec, explique le politologue Denis Monière. À partir de 1910, le Canada [qui n'aura la véritable maîtrise de ses Affaires étrangères que dans les années 1930] cherchera d'ailleurs à agir à l'étranger dans ses domaines de compétences. Exactement comme le Québec tentera de le faire lui aussi dans les années 60.»

Ce n'est qu'après 1910 et la nomination du successeur d'Hector Fabre que le Canada commencera à se montrer jaloux de ses prérogatives à l'étranger. Ottawa refusera donc que le nouveau commissaire, Louis-Philippe Roy, continue à représenter le Québec. Pourtant, Québec fait exactement la même chose qu'Ottawa. Il est significatif que le mandat du tout premier représentant du Québec à l'étranger précise que celui-ci est «le représentant attribué du gouvernement de Québec pour toutes les négociations qui ressortent des attributions de la province». Bref, le Québec estime déjà qu'il peut agir comme il l'entend à l'étranger dans ses domaines de compétences. Quinze ans après la création de la fédération canadienne et quatre-vingt-trois ans avant la doctrine Gérin-Lajoie, c'est presque mot pour mot ce que dira le 12 avril 1965 dans son célèbre discours le ministre

libéral Paul Gérin-Lajoie pour défendre, cette fois, les prérogatives du Québec par rapport à Ottawa.

Sauf qu'en 1882, le «Dominion of Canada» n'est pas plus indépendant que la «Province of Québec». Peu importe que Fabre représente Québec ou Ottawa, l'ambassadeur britannique en France boudera la jeune diplomatie canado-québécoise. Il faudra d'ailleurs l'intervention personnelle de la princesse Louise, fille de la reine Victoria, pour que l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, Lord Lytton, accepte de recevoir Hector Fabre.

## Une personnalité ambiguë

Mais il y a longtemps qu'Hector Fabre a appris à naviguer en eaux troubles. Ce fils d'un compagnon de Louis-Joseph Papineau, le libraire Edouard-Raymond Fabre, traverse une époque difficile qui suit la répression sauvage des insurrections de 1837-1838. Journaliste, il a dirigé la mutinerie au sein de l'Institut canadien (un bastion libéral) et est passé, comme il l'écrira lui-même, «du rouge pâle au bleu tendre».

«Ce sera toujours un personnage difficile à saisir, dit l'historien Yvan Lamonde. C'est quelqu'un qui cherche difficilement sa voie dans une époque très difficile. Il navigue entre les libéraux et les réformistes. Républicain, il reste partisan de l'annexion aux États-Unis, mais taira souvent ses convictions. En même temps, pour lui le nationalisme canadien-français est indissociable de la religion. Un paradoxe pour un annexionniste.»

Très critique à l'égard de la Confédération de 1867, Hector Fabre a tout de même consenti à l'union. «Pour lui, représenter le Québec et le Canada n'a rien de contradictoire, dit Lamonde. De toute façon, le poste qu'il occupe à Paris n'a pas beaucoup d'importance pour le Canada. Depuis l'arrivée de La Capricieuse, l'alliance franco-américaine de 1854 et l'entente cordiale, on sait que la France n'est plus menaçante.»

Qui mieux qu'Hector Fabre pouvait donc donner naissance à la diplomatie québécoise en

France? «Il a une vision un peu mythique et sentimentale de la France, dit M. Lamonde. Ce qu'il fera le plus à Paris, c'est de prononcer des discours pour ressourcer le puits sentimental des échanges entre la France et le Québec.»

## «Non-ingérence et non-indifférence»

Selon l'ancien ambassadeur du Canada Gilles Duguay, Hector Fabre s'est beaucoup plus occupé du Québec à Paris que d'Ottawa, où «il était protégé par quelques personnages influents, comme Wilfrid Laurier». Si, après la mort d'Hector Fabre, Ottawa refuse que son commissaire en France continue à porter le double chapeau, Paris n'en continue pas moins à traiter de la même façon Québec et Ottawa, deux capitales non souveraines, explique Denis Monière. «À Paris, Québec et Ottawa sont sur le même pied. Le premier ministre québécois Lomer Gouin est reçu à Paris avec le même faste que le premier ministre canadien Robert Borden. Dans ces réceptions, on invite tout le corps diplomatique. C'est la non-ingérence et la non-indifférence avant la lettre.»

Wilfrid Laurier tentera d'ailleurs d'obtenir de Paris un statut intermédiaire pour la représentation du Canada. On songera alors à lui offrir un statut semblable à celui de l'Égypte, qui était à cette époque sous protectorat. Un statut qui fait évidemment penser à celui qu'obtiendra le Québec en France dans les années 1960 avec la création de la Délégation générale.

Lors de sa nomination comme ambassadeur à Paris, l'un des premiers gestes de Lucien Bouchard consista d'ailleurs à offrir à cette dernière une réplique exacte du portrait de Fabre que détenait l'ambassade. Pour Lucien Bouchard, ce portrait appartenait plus à Québec qu'à Ottawa.

Le Devoir  
Correspondant du Devoir à Paris

■ Demain: une maison réclamée dès les années 1940

## ANDERSON

SUITE DE LA PAGE 1

Laurie Anderson ne cesse de détourner la conversation sur sa toute première exposition de peintures. *Forty-Nine Days in the Bardo* occupe, en des sens, sculptures — «j'ai fait un violon de boue et de cendres» —, projections, textes et sons, une salle du Fabric Workshop and Museum de Philadelphie jusqu'au 9 novembre.

«Je cherchais à m'éloigner des ordinateurs, de tous ces écrans, explique l'artiste multitalents, et j'ai fait ces très, très mauvaises et très, très grandes peintures pour lesquelles je vais probablement me faire lyncher», dit-elle avec un sourire dans la voix. Depuis ses diplômes en sculpture et en histoire de l'art récoltés dans les années 1970, Laurie Anderson bouscule elle-même l'art. Tout lui est bon, et elle touille avec une égale aisance le *spoken word*, la musique — elle a étudié, enfant, le violon, et triture désormais technologiquement ses sons —, l'écriture, les images.

Y a-t-il un matériau qu'elle n'utiliserait pas pour créer? «La chirurgie du cerveau!», répond-elle de but en blanc. Ses disques sont sans concessions, mais Anderson est presque tombée, avec l'improvvisé succès au palmarès d'O Superman en 1981, dans les ornières de la musique populaire.

Au fil des ans, elle a collaboré avec les chorégraphes Trisha Brown et Bill T. Jones, les réalisateurs Win Wenders, Jonathan Demme et notre Robert Lepage national pour des partitions du film *La Face cachée de la lune*. Première artiste invitée de la NASA, elle revient après un passage fofou au Festival de jazz de 2010 où elle improvisait en compagnie de John Zorn et de son ex-Velvet Underground de mari, Lou Reed.

«On attend des artistes qu'ils restent dans leurs zones», s'étonne celle qui n'a cessé de chercher à en sortir. «La police de l'art est là, elle répète "Vous êtes un sculpteur, faites de la sculpture" en faisant hurler ses sirènes et en vous criant de rentrer dans

le rang.» Tout semble prétexte à histoire pour Laurie Anderson.

## Des réponses-contes

Chacune de ses réponses, longue, est un petit conte en soi. «Comme artistes, il est fascinant de constater que nous devrions être libres et ne le sommes finalement pas du tout. Une grande partie du monde des arts est axée maintenant sur le produit. Tu dois vendre les billets, faire les entrevues, travailler ton style, la signature qui te définira et par laquelle on pourra ensuite te critiquer et t'attendre... Il est très important de se rappeler que le monde devient chaque jour plus restrictif, plus paranoïaque et plus dominateur.»

Delusion, son dernier solo dont la première a eu lieu à l'Olympiade culturelle de Vancouver, c'est en français l'illusion, le leurre derrière lequel on se cache, la petite mythomanie. Anderson annonce le spectacle comme étant une exploration des fables que l'on invente sur nous-mêmes, nos familles, nos pays et le monde. C'est aussi un jeu sur la barrière, poreuse, qui sépare histoires et mythes.

Derrière Delusion, comme derrière ses peintures, se terre, élément déclencheur, la mort de son amie chienne de longue date, Lolabelle. Petite bête, vrai détail. «La mort d'un animal se vit de façon très physique. Vous approchez les bêtes, vous les touchez comme vous ne le feriez jamais avec les gens. Elles dorment avec vous. Il y a un échange mammifère, et vous vous comprenez au-delà du langage. Peindre ces grandes toiles était une façon de retrouver Lolabelle, ces mouvements de pinceaux étaient un moyen de la flatter, même si j'ai un certain dédain pour toutes ces idées d'art-thérapie.»

La chienne est décédée un jour d'avril. Anderson, bonne bouddhiste, s'est prise à compter le temps que Lolabelle passerait dans le Bardo, cet après-vie tibétain où l'âme se prépare à sa prochaine vie. «J'ai fait quelques petits calculs et, après ces 49 jours dans le Bardo, Lolabelle devait ainsi renaitre le jour de mon anniversaire de naissance. Je ne crois pas aux chiffres magiques, mais ça me semblait si improbable...» Un leurre? La performer a inclus dans son spectacle une

histoire où elle donne naissance à Lolabelle, illusion parmi d'autres.

## Une reporter

Ces jours-ci, les films de Werner Herzog et les personnages de Balzac l'inspirent, mais c'est de la rue surtout que Laurie Anderson tire ses idées. «Je suis une reporter», illustre celle qui dit devenir de plus en plus émotive et de moins en moins théorique dans sa création. «Je ne sens plus le besoin d'avoir l'air intelligente, désormais je m'en fous, mais je continue de croire que l'art est une question d'édition, qu'il faut savoir élaguer, ôter ce qui est décoratif, superflu.»

Anderson avait espéré, réclamer l'élection d'Obama. Est-il possible encore d'être un artiste politique aux États-Unis? «Est-il seulement encore possible d'être un politicien aux États-Unis? demande-t-elle en retour. Les politiciens nous volent nos jobs, ils content des histoires, ils sont en plein storytelling. Mais le moment est très intéressant, même si je me répète souvent que je ne supporterai pas une autre série d'élections américaines...»

Une illusion, l'artiste politique? «Les artistes n'ont aucune obligation, poursuit-elle. Nous n'avons pas à travailler à un monde meilleur, et on peut décider de prendre et reprendre en photo le même carré bleu, encore et encore si on le désire. J'avais une grand-mère missionnaire, et c'est une position difficile à tenir que de travailler à un monde meilleur. Un monde meilleur pour qui? Pour toi? Pour moi? Pour eux? Pourquoi imposer ses valeurs? C'est le même principe que cette BBC qui nous serine ce que devrait être la culture officielle, qui nous dit ce que sont les vraies belles œuvres. Et si je n'aime vraiment pas ça, moi? La liberté est devenue évanescence.»

En réponse, Laurie Anderson entend, illusion ou non, prendre le plus de liberté possible.

Le Devoir

## DELUSION

De et avec Laurie Anderson  
À l'USine C, du 4 au 6 octobre

## DRAPEAUX

SUITE DE LA PAGE 1

dans d'autres édifices patrimoniaux situés aux alentours, à Ottawa.

«La pratique de longue date de la Chambre des communes a toujours été de juger inacceptable que des accessoires de toutes sortes soient placés dans la Chambre ou sur les fenêtres du Parlement, explique la porte-parole de la Chambre des communes, Heather Bradley. Les députés doivent se conformer aux règlements et pratiques de la Chambre des communes. La convention s'applique aussi aux drapeaux, et ce, comme à n'importe quel autre objet déployé sur les fenêtres. Cela signifie qu'aucun drapeau ne doit être placé sur les fenêtres, car un tel geste sera considéré comme un affichage.»

Il n'existe aucun règlement à ce sujet. Tout relève de la convention, précise Mme Bradley. On suppose que cette convention a pour but d'éviter une prolifération de décorations, d'affiches et de messages divers qui pourraient défigurer les édifices que des milliers de touristes visitent chaque année. Car la tentation existe. En août, le député conservateur Royal Galipeau s'est fait ordonner de retirer deux énormes affiches en forme de ruban et aux motifs de camouflage sur lesquelles on lisait «Support our troops». Il les a enlevées, mais a plutôt installé un rideau, portant le même logo, sur un poteau placé près de la fenêtre et qu'on peut encore voir de l'extérieur. En 2008, le député conservateur Rob Anders s'était fait ordonner de retirer de sa fenêtre une affiche pro-vie sur laquelle on lisait «Defend life».

Par ailleurs, une règle s'applique à l'intérieur de la Chambre des communes pour éviter ce genre de baroquisme. En 1998, les députés du Parti réformiste avaient tenté d'installer de petits unifoliés sur leur pupitre. C'était l'époque postférentaire sur la souveraineté et le drapeau canadien avait pris une forte dimension politique. Le président de la Chambre, Gilbert Parent, avait dû statuer que, pour des raisons de décorum, le drapeau ne serait pas permis.

«Mes prédécesseurs ont constamment déclaré inacceptables les étalages et démonstrations de toutes sortes utilisés par les députés pour illustrer leur discours ou faire valoir leur opinion», avait rappelé M. Parent en ce 16 mars 1998.

«Vous me voyez devant vous aujourd'hui, un drapeau du Canada déployé de chaque côté du fauteuil. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il n'y a pas de meilleure place que la Chambre des communes pour notre drapeau, le symbole de notre nation. [...] Cependant, on me presse de démontrer que je suis un patriote canadien en permettant l'étalage sans contraintes de drapeaux à la Chambre. Cela constituerait une modification unilatérale et sans précédent des pratiques de la Chambre des communes, ce qu'aucun président n'a le pouvoir de faire.»

Le projet de loi C-288 stipule que «nul ne peut empêcher quiconque de déployer le drapeau national pourvu que celui-ci soit déployé d'une manière convenant à sa qualité d'emblème national» ou encore qu'il ne soit pas déployé «à des fins inappropriées». Il s'agit d'une initiative privée, mais appuyée par le ministre du Patrimoine, James Moore. La porte-parole de la Chambre des communes n'a pas voulu faire de conjectures sur l'avenir de ce règlement et de la convention si la loi devait être votée. «Nous ne formulerons pas de suppositions à l'égard de ce qui pourrait se produire si le projet de loi était adopté, ou quand il le sera», conclut Mme Bradley.

Le Devoir

## Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans une légende accompagnant le texte de Frédérique Doyon «Sculptures de chair», publié en page E 3 de notre édition du samedi 1<sup>er</sup> octobre 2011. La photo présentée comme étant celle du chorégraphe Peter Quanz était en fait celle du directeur artistique des Grands Ballets canadiens de Montréal, Gradimir Pankov. Nos excuses.

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.  
Renseignements et administration : 514-985-3333

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Bureau de Québec 418-643-1541

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390